

ID: 073-200041010-20230202-DEL_2023_03-DE



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 02 février, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 25 janvier 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de la Treille à Saint-Pierre d'Albigny en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63 Nombre de membres présents : 50 Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	Х		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	Х		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	Х		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	Х		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	Х		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			х
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	x		
Thierry	MARTIN (Suppléant)	CHATEAUNEUF	Х	, ,	
Michel	RAVIER	CHIGNIN	Х		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	Х		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	Х		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	Х		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	Х		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	Х		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	Х		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			Х
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	Х		
Jean-François	DUC	LA TRINITE		S. DUPARC	Х
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	х		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	Х		
André	DAZY	LE PONTET	Х		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	Х		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETTES	Х		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	Х		
André	BUISSON	MONTMELIAN	Х		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	Х		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	Х		WHATE 11. 4
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	х		

Délibération 03-2023

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le



ID: 073-200041010-20230202-DEL_2023_03-DE

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	Х		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	Х		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	Χ
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	Χ
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			Χ
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	Х		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	Х	ALONO YOUR DE	
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	Х		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	Х		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	Х		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	Х		Ш
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	Х		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	Χ
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	Х		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	Х		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	Х		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	Х		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	Х		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			Χ
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	Х		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			Χ
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	Х		

<u>03-2023 - COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES SECTEURS DE CHAMOUX-SUR-GELON ET SAINT PIERRE D'ALBIGNY : APPROBATION D'UN AVENANT N°2</u>

Rapporteur: Marc GIRARD

Le marché de collecte des points d'apport volontaire (PAV) des secteurs de Chamoux-sur-Gelon et Saint Pierre d'Albigny a été attribué à la société SIBUET Environnement à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant 461 661 € HT pour une durée de trois ans, reconductible pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Un premier avenant avait transféré ce marché à la société MINERIS à compter du 1^{er} janvier 2021, suite au rachat par Mineris de la branche collecte de SIBUET Environnement.

Les consignes de tri évoluent à partir du 1^{er} janvier 2023 avec la fusion des PAV jaunes et bleus. Ainsi les emballages, papier, journaux, cartonnettes, etc... seront mélangés.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le



ID: 073-200041010-20230202-DEL_2023_03-DE

Par conséquent, les tarifs « jaune » et « bleu » sont supprimés et remplacés par un tarif « multiflux ». Après négociation, le Titulaire du marché propose le nouveau tarif de 260 € HT / tonne, ce qui entraine une plus-value de 42 971 € HT annuels (calcul basé sur le tonnage 2022), soit 85 942 € HT sur les deux dernières années du marché, portant le montant total du marché à 547 603 € HT.

Une clause de réexamen est prévue dans les 6 mois maximum suivant la prise d'effet de cet avenant afin d'adapter le tarif, les fréquences de collecte, en fonction de l'évolution des tonnages, et de définir plus précisément les nouveaux besoins de collecte après passage au multiflux.

Cet avenant entrainant une augmentation de plus de 5 % du montant du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été requis. Lors de sa réunion du 23 janvier 2023, la Commission d'Appel d'Offres a rendu un avis favorable à la signature de cet avenant.

L'approbation du Conseil Communautaire est requise pour l'avenant proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ➤ APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de collecte des points d'apport volontaire des secteurs de Chamoux-sur-Gelon et St Pierre d'Albigny, à intervenir avec l'entreprise MINERIS, pour un montant de 85 942 € HT;
- ➤ AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le secrétaire de séance

Sébastien MARTINET

// /
Béatrice SANTAIS

La Présidente,